



UAMJP

-

**Unité d'Accueil
Médico-Judiciaire
Pédiatrique**



Sommaire

1. Définition
2. Missions
3. Cadre
4. Déroulement d'un accueil dans une UAMJ
5. Conclusion



1 – Définition de l'UAMJP

- Une unité chargée d'accueillir de jeunes mineurs victimes de violence sexuelle, physique, ou témoins, afin de favoriser et faciliter le recueil de leur parole, dans le cadre d'une procédure judiciaire.



2 - Missions

- Accueil de l'enfant victime dans le cadre d'une audition filmée en milieu protégé afin d'éviter d'ajouter de la souffrance à la souffrance.
 - audition unique dans le cadre des premières révélations
 - audition filmée, élément clé de la procédure judiciaire
- Réalisation des examens médicaux et/ou psychologiques dans le même lieu.



2 - Missions

- Evaluation de la souffrance de l'enfant et les répercussions physiques et psychologiques du traumatisme
- Mise en place d'une prise en charge appropriée
- Soutien aux familles et évaluation de leur capacité à aider leur enfant
- Aide aux professionnels confrontés aux violences sur enfants



3 - Cadre

- Application d'un protocole signé entre l'hôpital et le tribunal et cosigné par des partenaires concernés par la protection de l'enfance.
- Un lieu: l'hôpital souvent dans un service de pédiatrie ou pédopsychiatrie
« Parce qu'un enfant victime est avant tout un être souffrant et blessé . »



3 - Cadre

- Les intervenants et leur domaine de compétence :
 - Une coordonnatrice/référent qui organise les interventions de chaque membre de l'équipe
 - un médecin pédiatre et/ou gynécologue
 - un pédopsychiatre, selon les UAMJP
 - un psychologue



4 – Déroulement d'un accueil dans une UAMJP

- L'inspecteur chargé de l'enquête prend **rendez-vous** auprès de la coordinatrice de l'UAMJP pour une audition filmée et/ou un examen médical.
- **Entretien préalable** avec l'enfant victime
 - mise en confiance
 - passage en revue de tout ce qui pourrait l'empêcher de parler
 - mise au point avec l'enquêteur
- **Audition filmée** réalisée par l'enquêteur avec l'aide d'une psychologue dans certaines unités.



4 – Déroulement d'un accueil dans une UAMJ

- **Entretien avec la famille ou l'entourage, pendant l'audition du mineur**
 - pour être à l'écoute des parents, de leur ressenti. Si besoin les orienter vers des structures médico-psycho-sociales, association de victimes, service éducatif
 - pour évaluer leur capacité à soutenir leur enfant
- **Examen médical ou gynécologique de l'enfant:**
 - pour les filles: par un médecin-pédiatre jusqu'à 10 ans et par un médecin-gynécologue de 10 à 18 ans
 - pour les garçons, par un médecin-pédiatre



4 – Déroulement d'un accueil dans une UAMJ

- **Entretien final** avec la coordinatrice, l'enfant et sa famille
 - Bilan de l'accueil à l'UAMJP (sans aborder les faits)
 - Orientation vers des structures d'aide psycho-sociale.
- **Echanges en équipe sur la prise en charge** (professionnels qui ont pris en charge l'enfant, enquêteurs)



5- CONCLUSION

- Cette nouvelle méthode de travail est un énorme progrès dans l'accompagnement du mineur victime et de sa famille.
- Meilleure prise en compte de la souffrance de l'enfant.
- Procédure judiciaire moins traumatisante pour ce dernier.
- Facilitation de l'expression de l'enfant et recueil de sa parole.
- Mise en place de prise en charge psycho-sociale et éducative pour l'enfant et/ou sa famille
- Meilleure coordination et circulation de l'information entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire
- Constitution d'un réseau de professionnels